



---

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 10 décembre 2014

### **La PMA pour les couples d'homosexuelles en Autriche. La France à la traîne !**

Un an après la décision de sa Cour constitutionnelle d'autoriser l'ouverture de la procréation médicalement assistée (PMA) aux couples de femmes, l'Autriche vient de légiférer pour appliquer cette mesure. Désormais, les couples d'Autrichiennes unies dans le cadre d'un partenariat, pourront fonder une famille par l'intermédiaire d'un don de sperme, en toute légalité.

L'Association des parents et futurs parents gays et lesbiens (APGL) se réjouit de cette avancée pour ces citoyennes européennes et appelle de ses vœux les évolutions qui permettront que toutes les autres citoyennes européennes, et en particulier les homosexuelles françaises, puissent en bénéficier.

Engagement du candidat Hollande en 2012, abordé dans les discussions sur la loi « mariage pour tous » mais retiré par le Gouvernement Ayrault, confié à l'avis du Conseil consultatif national d'éthique (CCNE) par le chef de l'Etat, l'ouverture de la PMA aux homosexuelles françaises serait une mesure d'égalité qui leur permettrait d'avoir les mêmes droits que les couples hétérosexuels.

L'APGL milite depuis des années pour l'obtention de ce droit en France, elle appelle à une évolution rapide dans ce sens, tout comme chez nos voisins autrichiens.

L'APGL réitère sa proposition d'être entendue par le président du CCNE sur la pratique de la PMA en France et appelle à l'ouverture de la PMA à toutes les femmes (en couple ou seule).

Marie-Claude Picardat et Dominique Boren  
Co-présidents de l'APGL

#### **Contact médias**

Doan Luu - 06 16 66 56 91 – [presse@apgl.fr](mailto:presse@apgl.fr) – [www.apgl.fr](http://www.apgl.fr)